

## **II. INVENTAIRE STRICTO SENSU**

### **A. VEHICULE**

- une camionnette de la marque OPEL, modèle MOVANO, immatriculé FF-169-CZ en date du 01/04/2019, kilométrage 120 235 km, état général Moyen

La carte grise de ce véhicule produite par le dirigeant, est au nom de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ; Monsieur Caner METIN, ès qualité, déclare que la SAS G PEINTURE 57 est dorénavant propriétaire de ce véhicule suite au règlement de la location dudit véhicule.

### **B. MATERIEL D'EXPLOITATION**

- un échafaudage métallique de façadier de 100 m<sup>2</sup> avec barres transversales, plateaux, socles, etc.
- une petite échelle trépied
- un jet à haute pression de la marque HONDA 165 EF SP 95
- un stock de seaux de crépi entamés
- un jet à haute pression de la marque HYUNDAI
- un jet à haute pression de la marque HONDA
- un compresseur de la marque FERUA
- une plieuse de papier peint d'intérieur
- une machine à couper le polystyrène
- un dérouleur de papier peint
- une table à tapisser
- un lot de baguettes de coins
- un dérouleur de câble avec câble
- un vieux malaxeur
- un lot de petit matériel divers
- un lot de seaux de peinture et de grésé hors d'usage

PM

SOUS TOTAL

### **C. MATERIEL DE BUREAU**

Monsieur Caner METIN, ès qualité, déclare que le bureau de la société est loué meublé ; le dirigeant ne pouvant en justifier, le soussigné procède à son inventaire.

- un bureau d'angle en bois stratifié
- un fauteuil d'accueil en cuir noir
- un chaise d'accueil
- un fauteuil de bureau
- une petite étagère murale en bois stratifié
- un petit lot de matériel de bureau
- un bureau d'angle en bois stratifié blanc
- un fauteuil de bureau
- un porte document métallique et accessoires
- une petite table basse
- deux petites tables carrées en bois stratifié blanc
- une imprimante RICOCH
- une pendule murale

SOUS TOTAL

**Durée sur place 1 H 05 minutes**

Monsieur Caner METIN, ès qualité, déclare que les biens ci-dessus inventoriés ne font l'objet d'aucun contrat de dépôt, de location ou de crédit bail, à l'exception de ceux déclarés antérieurement, ni réserve de propriété, de gage, de nantissement et plus généralement ne sont pas susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

Monsieur Caner METIN, ès qualité, énonce par ailleurs avoir déclaré tout l'actif de la SAS G BPEINTURE 57, comme indiqué ci-dessus.

Le soussigné lui a rappelé son obligation de déclaration patrimoniale et que tout manquement dans cette déclaration est sanctionné par des poursuites pénales.

**DUREE TOTALE 1 H 20**